

Réunion du Conseil d'Administration

Lundi 7 juin 2021 de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
en visioconférence

Participant à cette réunion :

Pour le CA - Valérie Blin-Labbé, Dominique Michel, Claudie Bertrand, Gaëlle Barbier, Francine Saal, Rachèle Sédrati, Sophie Deblyck, Cécilia Prado, Odile Regnaut, Brigitte Bucherer Baud et Frédéric Brissaud.

Assistante administrative: Heidy Mascaro

La réunion est ouverte à 9h30

Préambule

A nouveau réuni par visioconférence et non en présentiel, le CA échange tout d'abord au sujet du contexte actuel (lié à la pandémie de COVID-19) qui n'invite guère aux déplacements, ces derniers apparaissant même comme une barrière à surmonter ; pourtant, se déplacer et retrouver les autres, cela fait tellement de bien !

En complément de l'ordre du jour de la présente réunion, le CA confirme les décisions suivantes, prises lors des réunions de travail par visioconférence qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du CA le 1^{er} mars:

- En concertation avec le comité thématique, les Collégiales du 6 juin 2021 ont été annulées, compte tenu du contexte sanitaire incertain et du nombre d'inscriptions peu élevé.
- Le CA a décidé de proposer à la CED et à l'ICO une éventuelle modification du code d'éthique et de déontologie afin que l'engagement des adhérents signataires dudit code, leur « impose d'adhérer au CEG-t et d'être à jour de ses cotisations ».
- Dans le cadre du remboursement des frais de déplacements des membres des commissions, des groupes de travail, de l'ICO et du CA, le CA précise que la participation financière du CEG-t à l'achat d'une carte SNCF s'élèvera:
 - à la moitié pour les cartes « séniors » et
 - pour les autres cartes, à 25% de l'abonnement dans la limite de 100€ par engagement.

1. Nouvelles des commissions (et réunion des commissions avec le CA)

1.1 Réunion des commissions avec le CA

La prochaine réunion des commissions du CEG-t avec le CA aura lieu le 3 octobre 2021 à Paris. Le CA précise qu'y seront conviées les commissions, mais également les comités thématiques des Collégiales 2021 et 2022. Comme ces dernières années, le déplacement d'un seul représentant par commission sera pris en charge par le CEG-t et il sera donc demandé à chaque commission de désigner un représentant parmi ses membres.

1.2 Comité thématique des Collégiales 2022

Malgré quelques contacts, le comité thématique des Collégiales 2022 n'est pas encore constitué. Il convient donc de lancer un nouvel appel en direction des adhérents. Un emailing sera fait en ce sens.

1.3 CMMC

La CMMC a transmis aux CA de la SFG et du CEG-t un devis concernant la refonte et mise à jour du site internet commun, qui s'élève à un montant total de 2 880 euros. Le CA va demander à la CMMC de fournir 1 ou 2 autres devis, afin de pouvoir comparer.

1.4 Commission Agrément

La Commission Agrément a pu se réunir le 4 juin et accueillir les affiliés pour une rencontre le 5 juin 2021 à Paris au FIAP. Tous se réjouissent de ce retour à la normale dans le cadre du processus agrément. Jean-Paul Privet, membre agréé du CEG-t, a participé à ces rencontres et il a décidé de rejoindre la Commission Agrément, qui ne comptait plus que 2 membres.

1.5 Comité de rédaction des Cahiers de GT

Le Cahier n°45 sera bientôt bouclé, il devrait paraître en juillet.

1.6 CED

La CED s'est réunie en présentiel en mars.

1.7 Encrier

Un prochain numéro est prévu pour juillet. Pour contrer un peu la morosité ambiante liée à l'actualité sanitaire, le CA décide de diffuser ce prochain Encrier sur papier.

1.8 Conventions collégiales

Le groupe de travail sur les Conventions collégiales prépare un texte à diffuser auprès des adhérents prochainement.

De 11h à 12h30 : Suspension de la réunion du CA

2. Réunion des membres du CA avec l'ICO

Participent à cette réunion :

Pour le CA - Valérie Blin-Labbé, Dominique Michel, Claudie Bertrand, Gaëlle Barbier, Francine Saal, Rachèle Sédrati, Sophie Deblyck, Cécilia Prado, Odile Regnaut, Brigitte Bucherer Baud et Frédéric Brissaud.

Pour l'ICO : Marlyne Philippe-Coignac, Sylvie Buyens et Bruno Dumait

2.1 Modification du code de déontologie

Ayant constaté que certains Gestalt-thérapeutes, anciens membres du CEG-t, continuaient à mentionner leur « adhésion au code de déontologie du CEG-t », alors qu'ils n'adhèrent plus au CEG-t, le CA propose de modifier ledit code, afin que l'engagement vis-à-vis du code de déontologie du CEG-t, implique également l'obligation de renouveler son adhésion pour pouvoir s'en prévaloir, ainsi que mentionné en préambule du présent compte-rendu.

Considérant que pour le gestalt-thérapeute, être engagé au regard du tiers que constitue le CEG-t permet à ses patients et à lui-même de recourir à ce tiers et que cet engagement n'a de sens que si l'on est adhérent et à jour de ses cotisations, l'ICO est tout à fait d'accord avec la proposition du CA. En effet, il ne suffit pas de mentionner son engagement pour être engagé.

Une proposition de modification des statuts sera donc rédigée en ce sens pour être soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

2.2 Statuts d'adhésion des membres et tarifs

Dans le but de simplifier les modalités d'adhésion actuelles qui prévoient 4 tarifs différents avec tout d'abord le statut « étudiant » pendant 3 ans, puis 4 années de « GT début de pratique » (avec 2 tarifs

différents) et enfin le statut de « GT », mais également pour mieux tenir compte de la réalité professionnelle des uns et des autres et plus particulièrement de l'importance de l'activité en tant que GT, le CA et l'ICO conviennent de proposer une modifications des statuts avec les distinctions suivantes :

- *Stagiaire inscrit en formation initiale* 110 €
- *GT* 225 €
- *GT demandant tarif réduit car moins de 8 séances par semaine* 150 €
- *GT demandant tarif réduit car retraité sans activité de GT* 80 €

Une proposition de modification des statuts sera donc rédigée en ce sens pour être soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

2.3 Autres sujets évoqués

Le CA fait part à l'ICO de différentes demandes ou remarques que le secrétariat a reçues et de son questionnement quant à savoir jusqu'à quel point il est possible de répondre ou non, par exemple en cas de demande de renseignement sur la qualité d'adhérent d'un thérapeute, ou s'il y a lieu d'intervenir lorsqu'il est rapporté au CA qu'un thérapeute mentionne le CEG-t sur son site internet alors qu'il n'est plus adhérent, etc.

Le CA et l'ICO échangent sur ces questions et considèrent qu'il faudra en débattre avec l'assemblée générale, qui devra décider s'il s'agit de fonctions à attribuer au CEG-t ou non.

A 13h30 : reprise de la réunion du CA

3. Miviludes

Il a été signalé au CA qu'apparemment, malgré des échanges en 2015 entre un membre de la Miviludes et des représentants du CEG-t et de la SFG, des soupçons planent encore au sujet de la gestalt-thérapie si l'on s'en réfère au guide de la Miviludes.

Le CA décide de proposer au CA de la SFG d'adresser un courrier commun à la Miviludes pour éclaircir la situation. Au préalable, il convient toutefois de relire ledit guide plus en détail pour bien comprendre la position de la Miviludes avant d'en parler avec la SFG.

4. Mise à jour de l'annuaire

Pour être en cohérence avec l'obligation faite à tout adhérent en activité (en tant que GT) de paraître dans l'annuaire du CEG-t, le CA décide qu'au lieu de 2 mises à jour par an au printemps et à l'automne, il y aura en plus de la principale mise à jour du printemps, des mises à jour régulières, permettant d'ajouter les adhésions reçues entre temps. Ainsi, tous les adhérents figureront dans l'annuaire assez rapidement après leur adhésion. Pour des raisons pratiques, il reste toutefois souhaitable que les adhérents renouvellent leur adhésion au 1^{er} trimestre.

Clôture de la réunion à 16h30

Avis aux lecteurs : Ce compte-rendu est le reflet des débats tenus à la date de la réunion.